



---

# *Avis révisé d'audience*

---

3 juillet 2014

Réf. 2014-H-103

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en juillet 2014 afin d'étudier la demande présentée par Hydro-Québec visant à modifier le permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2, située à Bécancour, au Québec.

Hydro-Québec demande à la Commission de modifier le permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2 afin de prendre en compte l'état du cœur déchargé et le passage à l'état de stockage sûr. Ces modifications administratives visent à supprimer les conditions du permis qui ne sont plus pertinentes et à modifier les autres conditions en fonction du risque réduit étant donné l'état actuel de la centrale. La Commission examinera la demande d'Hydro-Québec au moyen de mémoires pendant une séance à huis clos.

Les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sont invités à présenter, par écrit seulement, des commentaires sur la demande d'Hydro-Québec. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le 21 juillet 2014, directement en ligne, à <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/the-commission/intervention/index.cfm>, ou à l'adresse présentée plus bas. La demande doit inclure les renseignements suivants, selon les *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* :

- un mémoire élaborant les commentaires
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant

Les renseignements personnels, tels que l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour lier la demande à son auteur. Veuillez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

Une fois que la Commission aura délibéré et pris une décision dans ce dossier, le *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Les mémoires d'Hydro-Québec et du personnel de la CCSN sont disponibles dans les deux langues officielles. Ces documents ne sont pas téléchargeables. Pour les obtenir, il

faut en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse ci-dessous ou directement à partir du site Web.

a/s de Marie-Claude Valade  
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-947-8597 ou 1-800-668-5284  
280, rue Slater, C. P. 1046 Fax : 613-995-5086  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9 Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)